



Lettre ouverte à Madame la Ministre de la Culture

(et à celles et ceux se projetant dans un avenir proche à cette responsabilité politique !)

Bruxelles, le 22 janvier 2019

Madame la Ministre de la Culture,

Sous la législature précédente, après des Etats Généraux de la Culture qui ont duré plus de deux ans, nous parlions de « **rendre leur place aux artistes** ». Sous la vôtre et celle de la ministre vous ayant précédée, on prétendait « **remettre l'artiste au centre** », après une opération d'envergure et de consultation intitulée : « Bouger les lignes » !

Si je compte bien, cela fait maintenant près de quatorze années qu'on tente de nous rapatrier de **la périphérie** ! Pour beaucoup d'entre nous, nous y demeurons encore !

C'est ainsi que « *remettre l'artiste au centre* » fut une ambition identifiée comme étant « *le défi numéro un pointé parmi les dix défis essentiels pour les dix prochaines années* » (« Pour une politique théâtrale renouvelée », page 3).

Nous avons également retenu votre allocution lors du conclave budgétaire où le gouvernement a décidé d'augmenter l'enveloppe dévolue aux arts de la scène en justifiant notamment cette ambition que vous aviez annoncée en plaçant, je cite : « *la création et l'emploi artistique au cœur des critères d'attribution de subventions* ».

Nous vous écrivons cette lettre car même si nous reconnaissons le travail accompli sur deux dossiers, précisément sur deux décrets (arts de la scène, nouvelle gouvernance et instances d'avis), nous vous avons aussi témoigné à maintes reprises notre insatisfaction argumentée concernant l'évaluation de deux mesures validées en tête de liste parmi les dix priorités rédigées en guise de conclusion de la synthèse de la Coupole « Artiste au centre ».

Ces deux priorités n'ayant pas été selon nous suffisamment abouties à ce jour, voire seulement initiée avec nous pour l'une d'entre-elle (Coupole « Artiste au centre », page 27) :

1. *Mettre en place une concertation transversale pour revoir le statut, social, fiscal des travailleurs intermittents du secteur artistique, stimuler la création d'emploi artistique et reconsidérer le statut symbolique et professionnel des artistes.*
2. *Déterminer des quotas d'emploi artistique selon les subventions, la nature des relations contractuelles et des budgets ; les inscrire dans les contrats-programmes et les conventions des opérateurs.*

Finalement, nous pensons que l'on s'est mal compris sur le résultat attendu de certains vocables



prononcés. Notamment sur la notion visant à « **déterminer** » (des %) ou encore celle précisant la « **transversalité** » d'une concertation attendue (sur le statut).

Quand nous attendions de vous **une détermination politique** visant à baliser, donc à déterminer en amont, des quotas minimums d'emploi artistique visant à valoriser ce paramètre en fonction notamment des frais de fonctionnement, d'administration, de gestion et d'infrastructure des opérateurs des arts de la scène, vous vous satisfaites de pourcentages uniquement déterminés par les opérateurs eux-mêmes dans leurs contrats-programmes. Or, selon nous, il n'y a pour l'heure **aucun mécanisme de contrôle, voire de sanction** autre que celui résultant de la seule bonne appréciation de l'Administration ou éventuellement des « futures » instances d'avis (dont nous espérons l'efficacité). Même si un principe de progression semble acquis, après plusieurs actions que nous avons menées notamment avec la SACD, nous ne pouvons nous satisfaire uniquement d'une phrase dorénavant insérée dans les contrats-programmes incitant les opérateurs à faire de leur mieux, de manière « proactive ».

Nous insistons ici sur le fait qu'il s'agit de curseurs à bouger principalement pour **des catégories d'opérateurs subventionnés au delà d'un certain niveau de financement** (à définir) et que cela ne concerne donc pas la plupart des **compagnies** qui, pour la toute grande majorité d'entre-elles, remplissent déjà très honorablement leur obligation en terme d'emploi artistique !

Quand nous attendions que soit enfin initiée par votre Cabinet **une concertation transversale sur le « statut » de l'intermittence**, nous attendions bien évidemment que cette concertation fut organisée entre les différents niveaux de pouvoirs publics et et bien-sûr, **les représentants des organisations professionnelles concernées** et notamment celles agréées par votre Gouvernement.

Il semblerait que sur ce point, vous vous satisfaites aussi de seules discussions en Conférence Interministérielle Culture et d'une note commune des Ministres de la Culture à l'attention du Ministre Peeters pour palier à la problématique d'une directive abusive émise par son administration, l'ONEM. Cela ne suffit pas ! Et, par ailleurs, nous n'en n'avons reçu aucun retour.

Nous terminons cette lettre, Madame la Ministre, en vous demandant de bien vouloir examiner avec nous, dans le calendrier imparté avant les élections, comment nous pourrions concrétiser ensemble les points suivants, comme nous l'entendions dès 2015 jusqu'à aujourd'hui :

- 1 Nous souhaitons baliser des quotas d'emploi artistique par **des indicateurs précis** qui permettront d'examiner de manière effective, comment les politiques initiées par le Gouvernement, cumulées aux engagements des opérateurs, auront **un réel effet structurant sur les travailleurs concernés**. Et notamment **par des critères objectifs devant pondérer les grilles d'analyse**. Or, les indicateurs actuels ne permettent toujours pas de traiter cette question avec efficacité et cette situation a évidemment des répercussions importantes et négatives sur les secteurs concernés. Nous préconisons **un pourcentage minimum d'emploi artistique dit « à cliquet »**, c'est-à-dire s'établissant par paliers sur base du montant de la subvention structurelle de l'opérateur, et tenant



compte de la part de « frais fixe » de l'opérateur. Plusieurs fédérations professionnelles partagent actuellement certaines pistes concrètes sur ce volet précis. Nous vous en avons également développé l'argumentaire à maintes reprises et nous attendons toujours de votre part les exigences que le cabinet a soumises aux opérateurs de la Fédération - surtout aux mieux dotés - ceux qui devraient être proprement exemplaires sur le sujet ;

- 2 Nous souhaitons que soit enfin réalisé **un cadastre de l'emploi artistique** (toujours promis au moment des élections mais jamais réalisé en cours de législature !). En effet, ce « report » perpétuel n'est pas une bonne nouvelle parce que tant que nous ne serons pas à même de définir l'emploi artistique et de le qualifier, il sera très difficile de vérifier que celui-ci est concrètement mieux soutenu !

- 3 Nous souhaitons que soit mise en place les conditions nécessaires pour réaliser **une concertation transversale sur le « statut »** et impliquant l'ensemble des acteurs concernés et les fédérations professionnelles. Et ce, en vue de circonscrire certaines améliorations pour **un « statut » digne de ce nom**. Là aussi, plusieurs recommandations précises ont été formulées depuis 2015, dans le cadre de l'opération « Bouger les lignes », dans un cahier de mesures gouvernementales partagées par dix ORUA, et puis d'autres recommandations que nous sommes prêts à mettre sur la table et partagées elles aussi par beaucoup d'entre nous ! Il s'agit donc bien de : *« revoir le statut, social, fiscal et économiques des travailleurs intermittents du secteur artistique et stimuler la création d'emploi artistique »*. Il s'agit donc aussi d'honorer le point 4 de votre courrier nous étant adressé et daté du 28 mai 2018.

Nous serions pour le moins déçus de devoir encore une fois reporter **aux calendes grecques** ces trois points tellement urgents, ou de devoir à nouveau les « copier-coller » à destination d'autres que vous en charge de **la Culture, dans son sens large du terme et en mobilisation attendue pour certaines « lignes » à faire bouger !**

Sisyphos n'ayant dès lors qu'à accomplir son « œuvre » ?

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre plus haute considération,

Pour l'Union des Artistes,
Pierre Dherte (Président)

Et Thibaut Delmotte, Julie Basecqz, Guy Theunissen, Bernard Breuse et Stéphane Ledune (administrateurs)